



Grand Prix National de l'Ingénierie 2012

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Objet:

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie attribueront le Grand Prix National de l'Ingénierie 2012 dans les conditions suivantes :

Il sera attribué, conjointement par les deux ministères, un prix Industrie, un prix Construction/Aménagement, ainsi qu'un Grand Prix National de l'Ingénierie, sans référence à une catégorie, dans les conditions ci-dessous.

Candidatures :

Peut faire acte de candidature toute personne physique ou une équipe dont l'activité professionnelle principale concerne **la conception et l'ingénierie d'ouvrages, équipements, produits ou process.**

Cette activité s'exerce en France, le projet pouvant toutefois se situer sur le territoire national ou à l'international. Celle-ci s'exerce au sein d'une ingénierie publique ou privée, indépendante ou intégrée à une activité de construction ou industrielle ou encore dans un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche.

La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu (ou de l'équipe) et des responsabilités prises, au cours des cinq dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet précis, en cours de réalisation ou achevé.

Le jury devra pouvoir apprécier en particulier, par cette description, la valeur de la candidature au regard des quatre critères suivants sans ordre d'importance :

- l'inventivité, la technologie ou l'innovation déployée,
- la transversalité de l'action menée et/ou la pluridisciplinarité de l'équipe,
- l'apport spécifique de la fonction ingénierie à la valeur ajoutée du projet,
- la contribution à une démarche intégrant les trois composantes du développement durable : **environnementale, sociale et économique.**

Les domaines concernés sont les suivants : les infrastructures (transports, énergie, réseaux), les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes, les produits et process industriels.

Le projet support de la candidature pourra concerner aussi bien le patrimoine existant qu'une opération nouvelle.

Le dossier à constituer :

1. Le dossier de candidature comportera deux parties distinctes, avec des textes en fonte *Arial 10* de préférence :

- **la candidature** proprement dite, qui contiendra le nom et les coordonnées du candidat ou des membres de l'équipe, la description de sa/ (leurs) candidature(s) et sa justification au regard des critères ci-dessus. Sa longueur sera strictement limitée à deux pages de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué ; **elle devra être en format Word.**

- **l'annexe**, avec un *curriculum vitae* et les documents que la/les personne(s) candidate(s) jugera/ont utiles pour compléter la première partie. Cette annexe ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages au format A4, y compris illustrations.

2. Lors de la manifestation pour la remise des prix, **le 25 octobre 2012 au CNIT à la Défense**, une exposition des candidatures sera affichée sous forme de posters.

Nous demandons donc aux candidats de faire parvenir *avant le 17 septembre 2012* à :

Syntec-Ingénierie

3 rue Léon Bonnat

75016 Paris - tél. : 01 44 30 49 60

une feuille de format 40 x 60 avec un résumé de la candidature (comprenant illustrations, et textes en caractères de taille 26).

L'envoi du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra parvenir au plus tard **le 8 juin 2012 avant midi.**

- par courriel à l'adresse suivante : prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr

- ou sous la forme d'un CD envoyé à :

Chantal REGNAT, MEDDTL (CGEDD) Tour Pascal B 92055 La Défense cedex

La sélection :

Les jurys, au nombre de deux, seront composés de représentants de donneurs d'ordres, de professionnels, d'enseignants, de collectivités territoriales et des ministères concernés.

Un premier jury dit **jury de pré-sélection** « industrie » et « construction/aménagement » examinera **le 20 Juin 2012** les candidatures reçues et fera une pré-sélection des dossiers sur la base des quatre critères d'appréciation.

Les candidats ou les représentants de l'équipe retenue seront invités à présenter leur dossier devant les membres d'un second jury dit **grand jury** lors de sa délibération le **5 Juillet 2012**.

Mode de désignation des lauréats : chaque dossier est apprécié par chaque membre du grand jury sur la base d'une grille d'analyse reprenant les quatre critères mentionnés ci-dessus.

Le grand jury ne pourra pas compter de représentants de sociétés dont sont issus les candidats présélectionnés.

Communication :

Les lauréats s'engagent à prêter leur concours pour la réalisation du support audiovisuel du projet qu'ils proposent.

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le Grand Prix National de l'Ingénierie dans tous supports de communication des projets proposés et à fournir à Syntec-Ingénierie les visuels du projet pour assurer la promotion du GPNI.

Les résultats de la pré-sélection seront rendus publics à l'issue de celle-ci et les lauréats seront connus lors de la remise des prix à l'occasion des Rencontres de l'Ingénierie de la Construction et de l'Industrie :

« Meet-ING 2012 », qui se tiendra le **25 Octobre 2012** au CNIT à Paris.

Renseignements :

- Au secrétariat du concours : chantal.regnat@developpement-durable.gouv.fr
tél. 01 40 81 62 09
- Sur le site Internet du Conseil Général de l'Environnement et du Développement durable
www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr
- Sur le site Internet de la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services :
www.industrie.gouv.fr